

Modification des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'arrondissement des Rivières (quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf)

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones dans le quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf, R.C.A.2V.Q.394

Activité de participation publique

Demande d'opinion au conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Date et heure

15 janvier 2025, à 19 h

Lieu

Centre communautaire Lebourgneuf, 1650, boulevard La Morille (salle multifonctionnelle)

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des personnes-ressources;
2. Présentation du déroulement;
3. Rappel du cheminement d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Politique de participation publique de la Ville de Québec;
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la demande d'opinion au conseil de quartier;
5. Mention que la fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire est disponible sur place et en ligne;
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource;
7. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les 7 jours qui suivent la consultation publique;
8. Période de questions et commentaires du public et du conseil de quartier;
9. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil d'arrondissement des Rivières

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf. Plusieurs zones sont visées dans le secteur Pierre-Bertrand et des Gradins.

Description du projet et principales modifications

Les modifications réglementaires proposées pour le quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf visent à abolir les PIIA applicables au secteur Pierre-Bertrand et au secteur du boulevard des Gradins, entre autres, parce que :

- Ces secteurs sont entièrement construits ou en voie de l'être;
- Les objectifs encourus (ex. : gradation des hauteurs, intégration architecturale harmonieuse avec le milieu existant, etc.) ont été atteints.

En revanche, afin d'assurer une implantation et une intégration harmonieuse des projets à venir dans le secteur du boulevard Pierre-Bertrand Nord, les PIIA continueront de s'appliquer puisque certaines zones sont toujours inoccupées ou partiellement construites.

À noter que les PIIA applicables à l'ensemble des arrondissements continuent de s'appliquer.

Ce projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=796>

Participation

Membres du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Lise Bilodeau, présidente
- Lise Villeneuve, trésorière
- Cynthia Fauteux, secrétaire
- Brann Blanchette-Émond
- Jonathan Simard
- Hélène Lancup

Membres du conseil municipal

- Patricia Boudreault-Bruyère, conseillère du district électoral Neufchâtel-Lebourgneuf
- Véronique Dallaire, conseillère du district des Saules–Les Méandres

Personnes-ressources

- Christian Lepage, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Participation du public

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 4 personnes assistent à la séance.

Recommandations du conseil de quartier

À l'unanimité, le conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf recommande au conseil d'arrondissement des Rivières d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones R.C.A.2V.Q. 394*

| Options soumises au vote | | Description des votes |
|--------------------------|-----------------|--|
| Options | Nombre de votes | |
| A. | 6 | Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme |
| B. | 0 | Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme |
| C. | 0 | Accepter la demande, avec proposition d'ajustement Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme, mais avec une demande particulière |
| Abstention | 0 | |
| TOTAL | 6 | |

Questions et commentaires du conseil de quartier

- **Intervention 1** : Un administrateur souhaite savoir si les deux secteurs visés feront l'objet d'une gestion plus rapide des permis. Il demande s'il y a d'autres secteurs de PIIA que ceux présentés.

***Réponse de la Ville** : La Ville précise que le retrait des PIIA dans les zones visées fera en sorte qu'il ne sera plus requis de passer par le processus supplémentaire relié aux PIIA de 60 jours. Ainsi, les constructions ou travaux seront soumis seulement aux processus standards pour l'obtention d'un permis, qui est de 30 jours.*

Il y a plusieurs types de PIIA : les PIIA sectoriels et les PIIA d'insertion et de densification qui s'appliquent sur l'ensemble des territoires de la ville. La Ville révisé les PIIA dans tous les arrondissements.

- **Intervention 2** : Un administrateur questionne la Ville sur la pertinence de retirer les PIIA si les secteurs sont entièrement construits. Il ne perçoit pas vraiment d'impacts sur la vitesse d'émission des permis.

***Réponse de la Ville** : La Ville précise qu'un gain est fait sur des travaux et des agrandissements qui seraient assujettis aux PIIA. La Ville révisé les PIIA sur l'ensemble des arrondissements et il y a en effet des secteurs où les gains sont plus importants.*

Questions et commentaires du public

Aucune intervention.

Nombre d'interventions

2 interventions.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières, au conseil d'arrondissement des Rivières.

Réalisation du rapport

Date

16 Janvier 2025

Rédigé par

Éloïse Gaudreau, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par :

Lise Bilodeau, présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf